



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 1^{er} juin 2012

Présents : FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusés : BECCIA Evelyne, DELPLANQUE Joël, DEMETZ Jean-Paul, SAURINA Patricia, MANOUVRIER Alexis, BANA Philippe.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

En vue de l'assemblée générale de la LNH prévue le 28 juin prochain (élective), la FFHB est sollicitée pour la désignation de ses représentants dans les instances de la Ligue.

Selon les Statuts de la LNH, la FFHB dispose de :

- 2 représentants fédéraux au sein de l'assemblée générale, dont l'un siège également au comité directeur de la LNH,
- 1 personnalité qualifiée membre de l'assemblée générale et susceptible d'être candidate à l'élection du comité directeur de la LNH.

Le Bureau Directeur valide les désignations de :

- Marc-Henri BERNARD, au titre de représentant de la FFHB à l'AG et au CD de la LNH,
- Michel BONFILS, au titre de 2^{ème} représentant de la FFHB à l'AG de la LNH,
- Jean-Pierre FEUILLAN, au titre de personnalité qualifiée à l'AG de la LNH.

Ces désignations seront soumises à la ratification du Comité directeur de la FFHB réuni le 15 juin prochain.


Suite à la liquidation judiciaire du club St Cyr Touraine HB intervenue par décision du TGI du 30/06/2011, le Bureau directeur fédéral du 15/7/2011 puis du 14/9/2011 avait décidé la gratuité des mutations et l'attribution de licences A pour les licenciés de ce club mutant vers la nouvelle association sportive Saint Cyr Touraine Agglomération HB, qui a obtenu la cession des droits sportifs du club liquidé.

A la demande de la Ligue du Centre de handball et après avis favorable de la Commission nationale des Statuts et de la Réglementation, le Bureau directeur, unanime, décide que les licenciés (jeunes ou adultes) ayant muté vers d'autres clubs que le SCTAHB à l'intersaison 2011 puissent bénéficier des dispositions de l'article 56.1.2 des règlements généraux concernant le « retour au club quitté » (licence A).

Le marché de l'assurance a été sollicité pour étudier la couverture du risque financier lié à une hypothèse de médailles d'or des équipes de France masculine et féminine à l'occasion des prochains Jeux Olympiques de Londres. Deux offres ont été étudiées, l'une dans le cadre d'une société de paris adossée à une garantie bancaire, une seconde présentée par le groupe MMA. L'offre MMA étant plus en adéquation avec le budget prévisionnel 2012 voté en Assemblée Générale, le Bureau Directeur valide à l'unanimité la proposition d'assurance faite par MMA.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité le courrier proposé par le Président visant à rappeler aux Ligues le calendrier de déclaration des intentions de candidatures pour l'organisation de la Golden League féminine qui doit se dérouler en France du 23 au 27 mars 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 20.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, elongated shape.

Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped initial 'A' followed by several vertical and horizontal strokes.

Alain JOURDAN
Secrétaire général